

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1563 concernant les Ministères

n° 1563

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 décembre 1962

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro

31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Est pris en charge par le Budget local le montant des frais de rapatriement (Djibouti – Nice) de Mlle Pagenaud, en religion Petite Sœur Nicole Louise de Jésus, infirmière au Dispensaire Farah-Had. Cette somme, soit trente trois mille quatre cent cinquante-trois francs (33.453 F.) sera payée à Mile Santini, en religion Petite Sœur Thérèse Geneviève de Jésus, responsable supérieure locale. La dépense sera imputée sur le

chapitre 9-7-1 (Frais de relève) du Budget du Service Local pour l'Exercice 1962.